



Employées domestiques marocaines

# La fin du mirage khaliji ?

Le ministère des Affaires étrangères marocain a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre les dossiers de départ des travailleuses domestiques pour l'Arabie Saoudite.

Décryptage. *Mouna Izddine*

Une nouvelle est tombée comme un couperet. Dans une circulaire laconique, le ministère marocain des Affaires étrangères annonce que ses services suspendront le traitement des dossiers de départ des marocaines désirant se rendre en Arabie saoudite à titre d'employées de maison. Selon l'arrêté en question, qui rentrera en vigueur à partir du 7 décembre prochain, cette décision vise à mettre fin « aux situations difficiles » vécues par certaines ressortissantes marocaines recrutées comme travailleuses domestiques dans le royaume wahhabite. Et

ce dans l'attente d'une solution leur permettant de faire valoir leurs droits dans le cadre des lois saoudiennes et des conventions entre les deux pays.

## S.O.S. travailleuse domestique en détresse

Conséquence ou coïncidence, cette décision survient au lendemain de la mise en ligne, le 22 novembre dernier sur Youtube, d'un appel au secours d'une femme marocaine se présentant comme aide-ménagère à Djeddah. La quarantaine avancée, les traits tirés et la voix entrecoupée de sanglots, elle

explique dans un accent chamali qu'elle est séquestrée par sa patronne dans son domicile sis dans un bloc résidentiel. Cette dernière lui aurait confisqué son passeport à l'annonce de son désir de rentrer au Maroc. L'employée affirme qu'elle a remis toutes ses économies au mari de sa patronne, un dénommé Mounir Mohamed A. résidant au Maroc avec son autre épouse, après que celui-ci lui ait promis de la ramener au pays. Une promesse qui s'est avéré mensongère. L'employée de maison rapporte que sa patronne refuse toujours de lui remettre son document de voyage, l'abreuve d'in-



Conséquence ou coïncidence, cette décision survient au lendemain de l'appel au secours d'une femme marocaine aide-ménagère à Djeddah.

jure et la fait travailler nuit et jour sans la moindre rémunération. Elle l'accuse également de l'avoir embauchée avec un faux contrat de travail rédigé par le truchement d'une complice. La vidéo objet du buzz a été visionnée près de 55 000 fois par les internautes, enflammant le débat sur les réseaux sociaux.

## Royaumes de tous les possibles

Est-ce la goutte qui a fait déborder le vase ? En effet, ce n'est pas le premier scandale du genre. Aux yeux de nombreuses marocaines, mues par la précarité, la faiblesse d'instruction ou le rêve d'une vie de luxe et d'opulence, les monarchies du golfe sont les pays de tous les possibles, pour peu qu'on ait la jeunesse, l'énergie et l'ambition de s'en sortir. Certaines s'y rendent en sachant qu'elles y feront commerce de leur corps,

prêtes à tous les sacrifices pour assurer les besoins de leur famille ou s'enrichir en usant et abusant de leurs charmes. Mais beaucoup, parties en tant que coiffeuses, esthéticiennes ou hôtes d'accueil, se retrouvent piégées dans des réseaux de prostitution. D'autres, employées au sein de familles nanties comme femmes de ménage, cuisinières, femmes de chambre ou nourrices, sont asservies, exploitées, sous-payées et maltraitées. L'eldorado khaliji se transforme alors en cauchemar. Le risque de survenue de tels scénarios est d'autant plus grand que la plupart des pays concernés exigent des travailleurs étrangers de confier leur passeport à leur employeur, en vertu de la procédure de « kafala », un parrainage indispensable pour l'entrée sur le territoire. Le document de voyage est ainsi remis au tuteur, l'employé devant se contenter d'une carte de travail faisant office de pièce d'identité, jusqu'à l'expiration du contrat d'embauche.

## Du rêve au cauchemar, récits désenchantés

Le dernier scandale en date remonte à la fin du mois d'octobre 2014, lorsque des journalistes marocains tombent sur une annonce dans un site commercial local, dans laquelle un saoudien propose de céder sa domestique marocaine de 30 ans « trop belle pour son épouse » pour 4000 rials saoudiens, l'équivalent de 10 000 dirhams. L'annonceur précise que les frais de transfert (de la procédure de kafala) sont à la charge de « l'acheteur ». Choquée, l'opinion publique marocaine découvre alors que d'autres sites saoudiens diffusent des annonces similaires, certaines proposant carrément une période d'essai pour les acquéreurs désireux de « tester la marchandise ». En mars 2014, le quotidien Assabah rapportait le calvaire vécu par une jeune marocaine à Djeddah, partie pour s'occuper pendant 3 mois de la mère d'un riche businessman. Une fois les 3 mois écoulés, son employeur refusant de la laisser partir, elle se voit privée de son passeport, de salaire et réduite en esclavage. Abusée sexuellement par son patron, elle raconte avoir tenté de se suicider à de nombreuses

reprises. Elle sera séquestrée pendant 3 mois avant d'être finalement relâchée. D'autres jeunes femmes, à l'instar de Malika, 46 ans, divorcée et mère de 3 enfants, rapportent leur cadence de travail infernale : « J'ai travaillé pendant un an et demi chez une famille bourgeoise à Riyad, à raison d'un salaire mensuel de 3000 DHS. L'épouse me faisait trimer sans arrêt de 6 heures du matin à minuit. Je devais m'occuper des 3 enfants, de la cuisine, du ménage et du service des invités qui restaient faire la fête jusqu'à l'aube. Sans compter les heures supplémentaires en tant qu'esthéticienne dans le salon de coiffure de madame et les remarques méprisantes de ses copines qui prennent toutes les Marocaines pour des briseuses de ménage ». Malika, finira par rentrer au bercail, déprimée et gravement anémiée.

## Doublement vulnérables

Vulnérables de par leur situation socio-économique et de par leur genre, elles sont probablement des dizaines à vivre ces descentes aux enfers dans ce qu'elles croyaient être des pays de Cocagne. Mais ce qu'endurent les immigrées marocaines semble léger comparé aux souffrances subies par d'autres travailleuses étrangères. A l'instar de Kasthuri Munirathinam, indienne de 55 ans amputée de la main par sa patronne pour avoir tenté de s'échapper. Ou encore cette femme de ménage indonésienne soupçonnée de troubles mentaux aggravés par sa maltraitance. Sitti Zeineb, accusée du meurtre en 1999 de sa patronne et qui sera condamnée à mort par décapitation au sabre en avril 2015. D'autres travailleuses avaient subi le même sort dans ce royaume régi par une application rigoriste de la charia, conduisant le gouvernement indonésien à un moratoire sur l'envoi d'employées de maison en Arabie Saoudite jusqu'en 2017, sachant qu'un million y travaillent déjà. Le Maroc suivra-t-il la voie de l'Indonésie ? Ce qui est sûr en tout cas, c'est que ce moratoire va opérer un tour de vis supplémentaire, les Marocaines de moins de 45 ans n'étant plus autorisées à travailler dans des foyers saoudiens depuis septembre 2013.